

N°2025-04/34B

Objet : ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS : AVENANT N°2.

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arrieta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS (sauf pour l'affaire n°5), Nathalie PINEAU, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Jean ROMEO.

Absent excusé ayant donné procuration : Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 09 avril 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et R2194-1 et suivants,

Vu la délibération n°2023-03/30 B du 15/03/2023 par laquelle le Bureau a attribué au groupement FILHET-ALLARD/ALLIANZ le lot 1 du marché n°20230317 M, « Assurance dommage aux biens et risques annexes »,

Vu l'état actualisé du patrimoine tel que transmis à l'assureur,

Considérant la majoration technique de 4% appliquée au contrat par ALLIANZ,

Considérant qu'à ces titres l'assureur propose un avenant qui monte la cotisation annuelle à 50 680,77 €TTC (dont 50 € de frais de courtage),

Considérant qu'il est opportun d'accepter ledit avenant,

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **APPROUVE** les termes de l'avenant ci-joint qui monte la cotisation annuelle 2025 à 50 680,77 €TTC,

☞ **AUTORISE** le président ou son représentant à signer ledit avenant et tout acte utile qui en découlerait,

↳ **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de la communauté de communes Sud Roussillon,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250416-2025-04-34B-DE
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025